

## Décés de mon père droit sur les comptes bancaires et biens

Par nikita71, le 10/07/2013 à 21:15

Bonsoir,

Mon père est décédé la semaine dernière. il était divorcé mais vivait avec une compagne à qui il n'avait pas fait de procuration sur son compte. Nous avons informé la banque de son décés et demandé de bien vouloir prendre contact avec un notaire car nous n'avons pas pu accéder au dossier de notre père. Sa compagne ne nous a rien donné. NOus avons informé la sécurité sociale, la mutuelle ainsi que la caisse de retraite de son décés. NOus attendons un retour de la banque. Nous sommes 3 enfants et ma mère est remariée. Quelles sont nos droit vis à vis de cette compagne par rapport à ce qu'il reste sur les comptes bancaires. Il possédait également un véhicule que sa compagne souhaite vendre car la carte grise est à son nom. En a t elle le droit. Je lui ai demandé d'attendre un peu. Devons nous désigner un avocat ou la banque peut-elle s'en charger. IL n'habitait pas notre région et nous ne savons pas comment nous y prendre. Pouvons nous réclamer les documents concernant les comptes bancaires ? Peut elle refuser de nous les transmettre. La banque peut-elle me renseigner. DAns l'attente d'un retour de votre part. Cordialement,